

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 11 JUIN 2025, À 19 H 30 HEURES À SAINT-
ANTOINE-DE-TILLY

Sont présents à cette séance :

Laurier-Station / Huguette Charest
Leclercville / Denis Richard
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly / Christian Laroche
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Sainte-Croix / Stephane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Flavien / Normand Côté
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Est absent à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

141-06-2025

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - RENCONTRES**
 - 03.01 - Rencontre avec Madame Martine Turgeon, Centre Femmes Lotbinière - Femme et politique municipale**
 - 03.02 - Rencontre Monsieur Alexandre Lemay et Madame Martine Turgeon - Plan d'action de la Politique EDI+**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 14 mai 2025**
 - 04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 5 juin 2025**
 - 04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur la mobilité du 9 mai 2025**
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
- 06 - AFFAIRES COURANTES**
 - 06.01 - Administration générale**
 - 06.01.01 - Carrières et sablières - Remise aux municipalités**
 - 06.01.02 - Technicien à l'évaluation foncière - Affichage**
 - 06.01.03 - Lac-à-l'épaule - Suivi**
 - 06.01.04 - Plan fonctionnel et technique pour l'agrandissement siège social - Mandat architecte**
 - 06.01.05 - Vente 175 boul. Laurier - Suivi**
 - 06.01.06 - Vente pour non-paiement de taxes 2025 - Délégation de Madame Sophie Martel**
 - 06.02 - Législation**
 - 06.02.01 - Adoption - Règlement d'emprunt 364-2025 (études préparatoires LET)**
 - 06.02.02 - Adoption - Règlement 365-2025 (tarif service régional de collecte)**
 - 06.02.03 - Avis de motion - Règlement 366-2025 (abrogation 351-2024)**
 - 06.03 - Développement**
 - 06.03.01 - FRR volet 1 - Suivi**
 - 06.03.02 - FRR volet 2 - Suivi**
 - 06.03.03 - FRR volet 3 - Suivi**
 - 06.03.04 - FRR volet 4 - Coopération**

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 06.03.04.01** - Service régional de collecte des matières résiduelles - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale
- 06.03.04.02** - Bonification du service régional d'informatique - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale
- 06.03.04.03** - Ressources régionales en sécurité incendie - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale
- 06.03.04.04** - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale du Connectif des sommets
- 06.03.05** - FRR volet 5 - Commerces de proximité
- 06.03.06** - Production d'énergie renouvelable
 - 06.03.06.01** - Énergie renouvelable - Avis intention déclaration compétence (Reporté)
- 06.03.07** - Politique EDI+ - Adoption plan d'action
- 06.04** - Promotion et développement économique
 - 06.04.01** - Réseau accès PME (nouveau nom de Accès Entreprise Québec)
- 06.05** - Hygiène du milieu
 - 06.05.01** - Appel d'offres - Construction des cellules d'enfouissement 17 à 20 et recouvrement phase 7 - Octroi du contrat
- 06.06** - Sécurité publique
- 06.07** - Transport / Réseau routier
 - 06.07.01** - Refonte du site web d'Express Lotbinière (transport collectif et adapté) - Octroi mandat
 - 06.07.02** - Installation de deux abribus doubles dans les municipalités de Saint-Agapit et Saint-Apollinaire - Octroi d'un mandat

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

06.07.03 - Production et installation de panneaux d'arrêt pour les nouveaux parcours en transport collectif - Octroi d'un contrat

06.08 - Tourisme et culture

06.08.01 - Programme d'ententes en patrimoine (PEP) - Participation municipalités

06.08.02 - Déploiement de formations sur l'entretien et la restauration de fenêtres traditionnelles en bois

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Carrefour Emploi Lotbinière

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03 - RENCONTRES

03.01 - Rencontre avec Madame Martine Turgeon, Centre Femmes Lotbinière - Femme et politique municipale

Madame Martine Turgeon explique qu'il y a un déséquilibre marqué entre les femmes et les hommes qui occupent l'espace politique au Québec et que c'est d'autant plus vrai au niveau municipal où les femmes représentent moins de 24 % des sièges. Madame Turgeon explique que les élus en place ont un rôle déterminant pour attirer des candidates en politique. Elle profite de l'occasion pour présenter le document « Parcours de la candidate », un document préparé dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en égalité par le Réseau des groupes de femmes en Chaudière-Appalaches. Enfin, on informe que le 16 septembre 2025 se tiendra un 5 à 7 pour mousser les candidatures féminines aux prochaines élections.

03.02 - Rencontre Monsieur Alexandre Lemay et Madame Martine Turgeon - Plan d'action de la Politique EDI+

La politique EDI 2025-2030 a été adoptée par la MRC de Lotbinière le 11 novembre 2024. Depuis, la MRC a élaboré un plan d'action que Monsieur Lemay et Madame Turgeon sont venus présenter. Ce plan d'action a pour but d'augmenter la représentativité des femmes dans les milieux décisionnels,

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

d'apporter des modifications dans les structures administratives et sociales pour favoriser l'inclusion, de se doter d'un processus de recrutement inclusif, d'intégrer la politique au sein de la gouvernance, de la gestion des ressources humaines, des services offerts à la population ainsi qu'à l'ensemble des politiques, règlements et programmes de la MRC et de contribuer à réduire les inégalités économiques et sociales.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

142-06-2025

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 14 mai 2025

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 14 mai 2025.

143-06-2025

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 5 juin 2025

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 5 juin 2025.

144-06-2025

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur la mobilité du 9 mai 2025

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur la mobilité du 9 mai 2025.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - AFFAIRES COURANTES

06.01 - Administration générale

145-06-2025

06.01.01 - Carrières et sablières - Remise aux municipalités

Il est proposé par Monsieur Christian Laroche, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'approuver le contenu du rapport d'inspection annuelle 2024 concernant les carrières et sablières et d'autoriser le partage du fonds régional des carrières et sablières entre les municipalités le 30 juin prochain selon le tableau présenté pour un montant total de 1 114 827 \$.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

146-06-2025

06.01.02 - Technicien à l'évaluation foncière - Affichage

Attendu que le département d'évaluation de la MRC est affecté par quelques congés de maladie et de maternité depuis plus d'un an;

Attendu que l'offre d'emploi publiée en décembre 2023 pour l'embauche de deux techniciens en évaluation foncière n'a été comblée qu'à 50 % (résolution 135-12-2023-CA);

Attendu qu'une technicienne du service a récemment annoncé son départ à la retraite;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'afficher un poste de technicien en évaluation selon l'échéancier suivant :

Dates	Étapes
11 juin 2025	Autorisation du conseil pour l'ouverture d'un poste de technicien à l'évaluation. Formation du comité de sélection composé de M. Bernard Fortier, Mme Mélanie Boilard et M. Serge Gendron
12 au 18 juin 2025	Affichage à l'interne
19 juin 2025	Affichage à l'externe Envoyer avis public Peuple Lotbinière. Affichage sur Québec municipal, CEL, Emploi-Québec, etc.
4 juillet 2025	Date limite pour postuler. Réception des CV par Mélanie Boilard.
4 juillet 2025	Convocation des candidats pour l'entrevue.
7-8 juillet 2025	Entrevues au bureau de la MRC.
9 juillet 2025	Résolution d'embauche au conseil de la MRC. La personne dispose d'un délai de 2 à 3 semaines pour aviser son employeur actuel qu'elle quitte son emploi.
Août 2025	Début d'emploi

06.01.03 - Lac-à-l'épaule - Suivi

147-06-2025

06.01.04 - Plan fonctionnel et technique pour l'agrandissement siège social - Mandat architecte

Attendu que la MRC de Lotbinière a récemment vendu l'immeuble du 175, boulevard Laurier à Laurier-Station et est en discussion avec un promoteur pour la vente du 6375, rue Garneau à Sainte-Croix;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le but de ces ventes est de centraliser les équipes administrative et politique sous un même toit;

Attendu que le siège social du 126, rue Olivier a un potentiel d'agrandissement et qu'il y a lieu de se positionner sur les besoins d'espace à moyen et long terme de la MRC de Lotbinière afin d'être en mesure de profiter de certains programmes d'aides financières qui pourraient voir le jour;

Attendu que trois firmes d'architectes proposent de réaliser un plan fonctionnel et technique (PFT) pour des montants de 20 000 \$ à 22 000 \$ (avant taxes);

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu :

- de mandater la direction de la MRC de Lotbinière pour s'adjoindre du personnel administratif requis pour évaluer les propositions et mandater la firme d'architectes qui répondra le mieux aux besoins de la MRC pour la réalisation d'un PFT;
- de payer cette étude avec les bénéfices provenant de la vente de l'immeuble du 175, boulevard Laurier à Laurier-Station.

06.01.05 - Vente 175 boul. Laurier - Suivi

148-06-2025

06.01.06 - Vente pour non-paiement de taxes 2025 - Délégation de Madame Sophie Martel

Attendu que la vente pour non-paiement de taxes a toujours lieu le 2^e jeudi du mois de juin pour la MRC de Lotbinière, soit le 12 juin 2025;

Attendu que le greffier-trésorier, M. Stéphane Bergeron, sera absent à cette date;

Attendu les dispositions de l'article 1030 du Code municipal :

« Au temps fixé pour la vente, le greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté, par lui-même ou par une autre personne, vend, en la manière indiquée par l'article 1032, ceux des immeubles décrits dans la liste, à raison desquels il est encore dû des taxes, après avoir fait connaître le montant des deniers à prélever sur chacun de ces immeubles, y compris la part des frais encourus pour la vente, à raison et en proportion du montant de la dette et des déboursés qui ont été faits pour parvenir à la vente de chacun de ces immeubles.

Dans toutes les procédures faites et adoptées pour parvenir à la vente, la municipalité régionale de comté n'est pas responsable des erreurs ou

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

irrégularités commises par les municipalités locales contre lesquelles, seules, les tiers ont des recours. »

Attendu que la loi prévoit qu'une autre personne peut effectuer cette vente;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de mandater Mme Sophie Martel en remplacement de M. Stéphane Bergeron le 12 juin 2025 et les jours suivants si nécessaire (article 1035).

06.02 - Législation

149-06-2025

06.02.01 - Adoption - Règlement d'emprunt 364-2025 (études préparatoires LET)

Attendu que le Lieu d'enfouissement technique de la MRC atteindra sa capacité maximale d'ici 2032;

Attendu que la MRC de Lotbinière désire poursuivre la gestion de l'élimination des matières résiduelles sur son territoire et que certains investissements seront disponibles pour les opérations d'un nouveau LET à proximité de l'existant;

Attendu que le processus d'autorisation et les études préalables qui s'échelonneront sur une période de 5 ans nécessitent un investissement majeur;

Attendu que ces investissements doivent être répartis sur les générations d'utilisateurs qui bénéficieront de cette nouvelle infrastructure qui aura une durée d'utilisation de 30 ans;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 14 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Christian Laroche et résolu d'adopter le règlement no. 364-2025 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET TRAVAUX TECHNIQUES EN VUE DE L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À SAINT-FLAVIEN ».

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

150-06-2025

06.02.02 - Adoption - Règlement 365-2025 (tarif service régional de collecte)

Attendu les règlements existants no. 108-2000, 151-2004, 214-2009, 265-2016 et 288-2018;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter les tarifs du service régional de collecte des matières résiduelles;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 14 mai 2025 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le règlement no. 365-2025 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2004 AFIN DE FIXER LES TARIFS DU SERVICE RÉGIONAL DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ».

06.02.03 - Avis de motion - Règlement 366-2025 (abrogation 351-2024)

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Richard que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement abrogeant le règlement d'emprunt 351-2024 relatif à des travaux d'amélioration au 175, boul. Laurier à Laurier-Station.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

06.03 - Développement

06.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

06.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

06.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

06.03.04 - FRR volet 4 - Coopération

151-06-2025

06.03.04.01 - Service régional de collecte des matières résiduelles - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale

Attendu que la MRC de Lotbinière reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les organismes municipaux de Saint-Agapit, Saint-Apollinaire et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de déclaration de

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

compétence dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de Lotbinière s'engage à participer au projet d'intégration des municipalités de Saint-Agapit et Saint-Apollinaire au service régional de collecte des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le préfet, Monsieur Daniel Turcotte, et le directeur général greffier-trésorier, Monsieur Stéphane Bergeron, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

152-06-2025

06.03.04.02 - Bonification du service régional d'informatique - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale

Attendu que la MRC de Lotbinière reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les organismes municipaux de Laurier-Station, Lotbinière, Leclercville, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de Lotbinière s'engage à participer au projet de bonification d'une entente intermunicipale visant la fourniture de services en informatique;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

153-06-2025

- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le préfet, Monsieur Daniel Turcotte, et le directeur général greffier-trésorier, Monsieur Stéphane Bergeron, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

06.03.04.03 - Ressources régionales en sécurité incendie - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale

Attendu que la MRC de Lotbinière reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les organismes municipaux de Dosquet, Laurier-Station, Lotbinière, Leclercville, N.D.S.C. d'Issoudun, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de mise en place d'une entente intermunicipale visant la fourniture de services dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de Lotbinière s'engage à participer au projet de mise en place d'une entente intermunicipale relative au partage de ressources régionales en sécurité incendie;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le préfet, Monsieur Daniel Turcotte, et le directeur général greffier-trésorier, Monsieur Stéphane Bergeron, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

154-06-2025

06.03.04.04 - Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale du Connectif des sommets

Attendu que la MRC de Lotbinière reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que la MRC de L'Érable, la MRC des Appalaches et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet d'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale du Connectif des sommets dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu par le conseil de la MRC de Lotbinière que :

- la MRC de Lotbinière s'engage à participer au projet d'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale du Connectif des sommets;
- la MRC de Lotbinière accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- la MRC de Lotbinière nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

06.03.05 - FRR volet 5 - Commerces de proximité

06.03.06 - Production d'énergie renouvelable

06.03.06.01 - Énergie renouvelable - Avis intention déclaration compétence (Reporté)

155-06-2025

06.03.07 - Politique EDI+ - Adoption plan d'action

Attendu l'accompagnement fourni par le Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches à la MRC de Lotbinière pour l'élaboration d'une politique d'égalité EDI (équité, diversité, inclusion) et d'un plan d'action pour favoriser l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes sur leur territoire;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu l'orientation et l'engagement pris par la MRC de Lotbinière envers le développement durable avec notamment via la planification stratégique 2019-2022 et le projet signature innovation Eco Lotbinière;

Attendu que l'adoption d'une politique EDI au niveau organisationnelle de la MRC s'inscrit dans le volet social du développement durable et qu'il s'agit ainsi d'une action enlignée avec ses priorités;

Attendu que la politique EDI 2025-2030 a été adoptée par la MRC de Lotbinière le 11 novembre 2024;

Attendu que le présent plan d'action découle notamment de la participation de l'équipe de la MRC ainsi que du comité de travail ayant œuvré sur la politique EDI;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le plan d'action de la politique EDI.

06.04 - Promotion et développement économique

06.04.01 - Réseau accès PME (nouveau nom de Accès Entreprise Québec)

06.05 - Hygiène du milieu

06.05.01 - Appel d'offres - Construction des cellules d'enfouissement 17 à 20 et recouvrement phase 7 - Octroi du contrat

Attendu que 7 soumissionnaires ont été reçus, le tableau ci-dessous démontre les prix de chacune des soumissions déposées :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Lemay Construction inc.	2 693 490,58 \$
EUROVIA Qc Construction inc.	3 400 960,50 \$
TGC	2 987 000,00 \$
EMP Inc.	2 607 861,23 \$
COLAS	2 839 250,14 \$
Lafontaine	2 812 186,17 \$
Dilicontracto inc.	2 325 317,58 \$

Attendu que Dilicontracto Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu la recommandation de la firme WSP qui a été mandatée pour préparer les documents d'appel d'offres, étudier les soumissions et valider la conformité

156-06-2025

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

des soumissions, laquelle stipule d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme;

Attendu la recommandation du comité de gestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'octroyer le contrat de construction des cellules d'enfouissement 17 à 20 et recouvrement phase 7 à Dilicontracto Inc. pour un montant de 2 325 317,58 \$ (taxes incluses), conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt en lien avec ces travaux par le MAMH.

06.06 - Sécurité publique

06.07 - Transport / Réseau routier

157-06-2025

06.07.01 - Refonte du site web d'Express Lotbinière (transport collectif et adapté) - Octroi mandat

Attendu qu'il convient de moderniser les sites web dédiés au transport collectif et adapté qui sont en place depuis plusieurs années;

Attendu que la refonte du site web s'inscrit dans la continuité du renouvellement de l'image de marque du transport collectif et adapté en place depuis le 29 avril 2025;

Attendu que ce nouveau site web vise à mieux diffuser les informations sur les tarifs, les horaires et tout autre élément pouvant intéresser les usagers du réseau de transport adapté et collectif;

Attendu la recommandation du comité de gestion sur la mobilité d'octroyer un contrat à la firme Moonlight web suite à l'analyse de deux autres soumissions;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'octroyer un mandat à la firme Moonlight web pour la refonte des sites web du transport adapté et collectif en un seul site web sous le nom générique d'Express Lotbinière au coût de 4 800 \$ (plus taxes).

158-06-2025

06.07.02 - Installation de deux abribus doubles dans les municipalités de Saint-Agapit et Saint-Apollinaire - Octroi d'un mandat

Attendu que les nouveaux parcours de transport collectif qui seront en place dès le 19 août 2025 entraînent des transferts entre différents véhicules à Saint-Apollinaire entre autres;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le réseau desservira probablement plusieurs étudiants du Campus de Lotbinière à Saint-Agapit;

Attendu que la subvention obtenue dans le cadre du PAGTCP permet de couvrir jusqu'à 20 306 \$ par abribus de cette dimension;

Attendu l'ajout de supports à vélo à proximité de l'abribus ne sont pas subventionnés, mais que ces derniers peuvent inciter l'usage de moyens de transport actifs complémentaires;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de mandater le comité administratif de la MRC de Lotbinière pour octroyer un contrat pour l'installation de deux abribus doubles incluant un support à vélo 7 places à proximité dans les municipalités de Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit dont le montant total, incluant les taxes, sera inférieur à 60 000 \$.

159-06-2025

06.07.03 - Production et installation de panneaux d'arrêt pour les nouveaux parcours en transport collectif - Octroi d'un contrat

Attendu que les nouveaux parcours de transport collectif qui seront en place dès le 19 août 2025 nécessitent l'identification de nouveaux arrêts sur le territoire;

Attendu que l'installation de ces panneaux d'arrêt vise également à identifier de nouveaux parcours sur le territoire;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de mandater le comité administratif de la MRC de Lotbinière pour octroyer un contrat pour l'installation de 8 panneaux d'arrêt dans les municipalités visées par les nouveaux parcours en transport collectif à venir dès le 19 août (Saint-Apollinaire, Laurier-Station, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Agapit et Saint-Gilles) dont le montant total, incluant les taxes, sera inférieur à 4 000 \$.

06.08 - Tourisme et culture

06.08.01 - Programme d'ententes en patrimoine (PEP) - Participation municipalités

160-06-2025

06.08.02 - Déploiement de formations sur l'entretien et la restauration de fenêtres traditionnelles en bois

Attendu la richesse et l'importance du patrimoine bâti dans le paysage et l'environnement de la MRC de Lotbinière;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la formation et l'autonomisation des propriétaires dans la restauration des composantes de leurs bâtiments (portes, fenêtres, revêtements) pourraient favoriser la préservation, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine bâti de la MRC;

Attendu que le projet a une portée régionale découlant d'une concertation et d'une collaboration entre plusieurs sociétés d'histoire du territoire;

Attendu la volonté du promoteur que les formations soient offertes de façon à couvrir l'ensemble du territoire de la MRC;

Attendu l'expertise du Conseil des métiers d'art du Québec dans les domaines de la restauration de bâtiments patrimoniaux et de la formation;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif en environnement de la MRC de Lotbinière à l'utilisation d'un montant de 7 500 \$ pour la réalisation du projet, montant provenant du fonds environnement;

Il est proposé par Monsieur Christian Laroche, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu d'octroyer une aide financière de 7 500 \$ pour la réalisation du projet « Déploiement de formations sur l'entretien et la réparation des fenêtres traditionnelles en bois dans la MRC de Lotbinière » présenté par la Société du Patrimoine de St-Antoine-de-Tilly en collaboration avec Patrimoine et Histoire des seigneuries de Lotbinière, Patrimoine et Histoire de Saint-Édouard-de-Lotbinière et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ).

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

161-06-2025

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Leclercville	5 mai 2025	PIIA	2028-203	2025-22
Val-Alain	5 mai 2025	Zonage	260-2025	2025-23
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	5 mai 2025	Zonage	222-2025	2025-24
Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 mai 2025	Zonage	2023-600-01	2025-25
Saint-Sylvestre	7 avril 2025	Permis	188-2025	2025-26

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Carrefour Emploi Lotbinière

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

162-06-2025

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	6 192,98 \$
Dépôts directs à faire	738 324,93 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	193 775,49 \$
Total des paiements :	938 293,40 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	374 305,52 \$
<i>Incluant également :</i>	
Facture mai 2025 - Autobus Fleur de Lys	50 480,97 \$

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

163-06-2025

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu la levée de la séance à 20 h 53.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 11 juin 2025